



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élections régionales

Question écrite n° 74967

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le doute qui plane encore sur la date des élections régionales. Certains évoquent les dates des 6 et 13 décembre 2015. Mais, sachant que le sommet « COP 21 » aura lieu au Bourget du 30 novembre au 11 décembre, elle lui demande si les élections pourront se tenir dans un tel contexte ou si elles seront avancées et organisées en novembre ou en octobre.

Texte de la réponse

Selon l'article L. 336 du code électoral, les élections régionales devaient avoir lieu en même temps que le renouvellement général des conseillers départementaux du mois de mars 2015. Toutefois, l'article 10 de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral a dérogé à ces dispositions et prévu que le premier renouvellement général des conseils régionaux et de l'Assemblée de Corse suivant la promulgation de la loi se tiendrait en décembre 2015. Seule une nouvelle modification législative permettrait d'avancer la date des élections régionales au mois d'octobre ou de novembre 2015, ce qui n'est actuellement pas envisagé.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74967

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1441

Réponse publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8234